

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation d'un membre observateur, sans voix
délibérative, au sein du conseil d'administration de l'ASBL
KERAMIS - Centre de la céramique de la Communauté
française ASBL**

A.Gt 20-01-2016

M.B. 12-02-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 juillet 2015 portant désignation d'administrateurs au sein du conseil d'administration de Keramis - Centre de la céramique de la Communauté française ASBL;

Vu les statuts de Keramis - Centre de céramique la Communauté française ASBL du 16 novembre 2015;

Sur proposition de la Ministre de la Culture;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Christine MACHIELS est désignée en qualité de membre observateur, sans voix délibérative, au sein du Conseil d'administration de Keramis - Centre de céramique de la Communauté française ASBL.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 3. - La Ministre de la Culture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 janvier 2016.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET